

St Hilaire La Palud, le 01/01/2020

Chers confrères, chères consœurs,

Sur les conseils du Dr Nicole MESLIER rencontrée lors des Ateliers d'Arcachon, je viens par ce mail, vous faire part de ma mésaventure auprès de la société Bayard Médical concernant un contrat de location pour un polygraphe YH-600B PolyWatch de chez BMC.

Je souhaite dénoncer les pratiques commerciales agressives et mal honnêtes exercées par cette société, qui m'a poussée comme d'autres de mes confrères à souscrire un contrat de location de 4 ans pour un matériel qui ne répond même pas aux critères minimum d'enregistrement d'une polygraphie ventilatoire nocturne (pas de sangle abdominale, pas de débit nasal).

Le démarchage de Bayard médical est effectué de telle sorte que vous n'avez pas la possibilité de vous renseigner par ailleurs sur les différents modèles existants et sur les prix du marché. Il s'agit d'un contrat « one-shot ». Le client n'a pas le temps de s'apercevoir que les redevances mensuelles contractées sont en réalité à un prix supérieur à celui du marché. La vente dite one-shot est une méthode commerciale ayant pour but pour un prestataire de services, d'obtenir la signature du client lors de sa seule et unique rencontre avec ce dernier, au moyen d'une argumentation commerciale agressive, grâce à laquelle le professionnel parvient à pousser le consommateur profane à signer sur-le-champ. Soit vous signez le jour même, soit cette offre présentée comme exceptionnelle (!!!) ne se représentera plus.

Ce modèle de polygraphe est en vente à 770€ sur internet (<https://imall.com/product/Win-Healthy-YH-600B-PolyWatch-CPAP-Sleep-Diagnosis-For-Patient%27s-Clinical-Medical-Home-Care-Available-With-Cannual-TF-Card/Beauty-Health-Personal-Snoring/aliexpress.com/32841713404/144-11102047/en>) alors qu'il m'a été loué pour 48 loyers de 289€ (TVA incluse) soit 13.872€. Le matériel semble donc plus qu'amorti par Bayard médical après location puisque je l'aurai payé près de 18 fois son prix !

Le contrat de location est par ailleurs cédé à une société de location gérance : Médilease. Ainsi Bayard Médical, est assuré qu'il sera payé chaque mois sans avoir à se soucier de l'accomplissement de ses prestations.

Pire encore, le commercial de Bayard Médical m'a même fait signé un procès-verbal de réception « en blanc » affirmant que j'avais reçu l'appareil et que celui-ci était conforme, ce alors même que je ne l'avais pas encore puisque j'ai signé ce bon le jour même de la commande... Evidemment il ne l'a pas fait explicitement.

Ces agissements sont pour moi une véritable arnaque voire une escroquerie !

J'aimerais pouvoir rompre le contrat qui me lie à Bayard Médical mais je ne sais pas comment. Aussi pourriez-vous m'indiquer s'il existe un recours légal ? Existe-t-il déjà un groupe de médecins victimes des mêmes abus de la part de Bayard Médical et qui

souhaiterait porter une action en justice ? Pourriez-vous m'aiguiller et me soutenir dans mes démarches ?

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous remercie d'avance pour l'intérêt que vous accorderez à ma sollicitation.
Bien confraternellement,

Dr MANACH Carole
Médecine Générale
Maison de santé du marais
4 route de Mauzé
79210 St Hilaire La Palud
05 49 35 42